

Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

Antonio Guterres  
Secretary-General  
United Nations  
New York, NY 10017  
USA

27 juillet 2020,

**OBJET : DÉCLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL**

En signant en septembre 2011, le Pacte Mondial de l'ONU, LOGOPROM SAS s'est engagée à respecter les dix principes composant les 4 thèmes fondamentaux :

- Les Droits de l'Homme
- Les Normes de Travail
- L'Environnement
- La Lutte contre la Corruption

Ces valeurs sont intégrées à la culture de LOGOPROM SAS au travers de notre Démarche Développement Durable de longue date et nos engagements de soutien à des associations caritatives et humanitaires.

Elles se trouvent également au cœur de notre certification ISO 9001 initiée en 2003 et de notre Certification ISO 14 001 initiée en 2009.

Dans le cadre de ces Certifications, un Responsable Environnement dédié à ces questions a été nommé en 2008 chez LOGOPROM SAS, comme un responsable Qualité avait été nommé précédemment en 2002.

Nos audits annuels ISO 14001 et ISO 9001, réalisés par l'organisme tierce-partie INTERTEK indépendant, nous permettent de suivre les progrès de l'entreprise. Ces derniers s'inscrivent pleinement et activement dans les 10 principes fondateurs du Pacte Mondial.

Pour 2019 et 2020, LOGOPROM renouvelle son engagement de promouvoir les principes du Pacte Mondial.

Bernard BOULANGER  
PDG

# La démarche RSE\* de LOGOPROM SAS

## Communication sur le Progrès (COP)

\*Note : « Responsabilité Sociale / Sociétale de l'Entreprise »

Données analysées : Année 2019

## SOMMAIRE

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b><u>PRÉSENTATION DE LOGOPROM SAS</u></b>  | <b>4</b>  |
| <b>2.</b> | <b><u>GLOBAL COMPACT, DÉMARCHE RSE &amp; ODD : UN OBJECTIF COMMUN</u></b>                     | <b>6</b>  |
| <b>3.</b> | <b><u>NOS DÉMARCHES, LES CERTIFICATIONS &amp; L'ATTEINTE DES ODD</u></b>                      | <b>7</b>  |
| 3.1.      | PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME :  | 9         |
| 3.2.      | 3-PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL :  | 11        |
| 3.3.      | PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT :  | 13        |
| 3.4.      | PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :  | 16        |
| <b>4.</b> | <b><u>LOGOPROM SAS : SYNTHÈSE DE SES ENGAGEMENTS RSE</u></b>                                  | <b>18</b> |
| <b>5.</b> | <b><u>ENGAGEMENTS RSE ET POLITIQUES DE LOGOPROM SAS</u></b>                                   | <b>19</b> |
| 5.1.      | POLITIQUE QUALITÉ & ENVIRONNEMENT   | 19        |
| 5.2.      | POLITIQUE SANTE & SÉCURITÉ AU TRAVAIL   | 20        |
| 5.3.      | POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES   | 21        |
| 5.4.      | POLITIQUE DE PRODUCTION & PERFORMANCES  | 22        |
| 5.5.      | POLITIQUE ÉTHIQUE & SOCIÉTALE   | 23        |
| <b>6.</b> | <b><u>LOGOPROM SAS : ODD, PRINCIPES DU « GLOBAL COMPACT » &amp; PERFORMANCES OBTENUES</u></b> | <b>25</b> |
| 6.1.      | PERFORMANCE GLOBALE   | 25        |
| 6.2.      | BILAN SOCIAL  | 27        |
| <b>7.</b> | <b><u>LOGOPROM SAS : CODE DE CONDUITE</u></b>   | <b>28</b> |
| 7.1.      | RESPONSABILITÉ SOCIALE  | 28        |
| 7.2.      | SÉCURITÉ AU TRAVAIL, RESPECT DE LA SANTE & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT                      | 30        |
| 7.3.      | COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES  | 31        |
| 7.4.      | PREVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT   | 33        |
| 7.5.      | UTILISATION RESPONSABLE DES BIENS DE L'ENTREPRISE   | 34        |
| 7.6.      | UTILISATION RESPONSABLE DE L'INFORMATION  | 34        |
| 7.7.      | UTILISATION DU CODE DE CONDUITE   | 35        |
| <b>8.</b> | <b><u>LOGOPROM SAS : CODE DE CONDUITE</u></b>   | <b>36</b> |
| 8.1.      | PREUVES ECOVADIS  | 36        |
| 8.2.      | PREUVES ACESIA  | 39        |
| 8.3.      | PROJET DE REFORESTATION   | 41        |
| 8.4.      | ODD & LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT  | 41        |

## 1. PRÉSENTATION DE LOGOPROM SAS

Créée en 1985, **LOGOPROM SAS** est une entreprise qui a pour principales activités, le « *Négoce d'Objets Promotionnels* » et la « *Gestion de Cadeaux d'Incentive* ».

Réalisant un chiffre d'affaire de l'ordre de 5 millions d'euros, fort d'une quinzaine de collaborateurs, **LOGOPROM SAS** est une entreprise réalisant des activités multiples pour satisfaire les attentes de ses Clients.

4

**Être créateur, fabricant et logisticien en objets et cadeaux**, cela **implique** pour **LOGOPROM SAS** la maîtrise et savoir-faire des activités suivantes :

- **le design de produits**
  - détermination des tendances
  - identification des nouveautés et innovation « produits »
  - expertise de nos collaborateurs, création et imagination
  - vision du dessin, du logo et du produit
- **le sourcing et la fabrication de produits**
  - sélection des matières premières
  - développement de collaborations à l'international
  - identification de fournisseurs fiables
  - développement de partenariat solide
  - application des normes et réglementations internationales
  - contrôle qualité et réglementaire via des laboratoires agréés (ex : LNE)
  - audit RSE, sociétal, HSE par des organismes internationaux qualifiés



- **l'impression sur les produits**
  - maîtrise des marquages complexes
    - la quadri en tampographie, la sérigraphie quadri haute définition, la broderie haute-fidélité, le transfert haute qualité, la gravure lasure, etc.
  - capacité de production adaptée à vos besoins
  - respect de votre charte graphique

- **la logistique**

- expertise internationale et multimodale
- savoir-faire adapté à votre besoin
- suivi des évolutions technologiques et solutions
  - bateau, bateau solaire / à voile, train péniche, vélo triporteur, camion GNL, véhicules hybrides, camion et train à hydrogène, véhicules électriques, ballon dirigeable de type zeppelin, etc.

- **le développement du e-commerce**

- création de boutique e-commerce à votre image, sécurisé et accessible à tous (notamment aux personnes avec handicap)
- site Internet dédié intégrant magasins et objets en ligne



Cela implique également pour **LOGOPROM SAS** la **maitrise d'autres aspects** :

- réalisation d'un sourcing à l'international
  - Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe
- négociation avec les marques
  - respect des brevets
  - gestion des licences...
- gestion d'aspects juridiques
- stockage informatisé et sécurisé de certaines de vos données, potentiellement confidentiel
- routage sécurisé des cadeaux, en votre nom
- suivi, tracking commande
- suivi des performances, reporting
- SAV, le cas échéant





## 2. GLOBAL COMPACT, DÉMARCHE RSE & ODD : UN OBJECTIF COMMUN

Pleinement conscient de ces impacts sur l’environnement ainsi que sur les « territoires » sur lesquels l’entreprise évolue, **LOGOPROM SAS** s’implique pour contribuer aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)** ; objectifs identifiés par l’ONU.



En 2015, l’ONU a établi un « *Plan d’actions* » ambitieux à quinze ans pour résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté. Les **ODD** issus de ce plan visent à promouvoir la paix et la prospérité, et à éradiquer la pauvreté tout en protégeant la planète. Ces Objectifs ont été reconnus dans le monde entier comme **essentiels** pour garantir à tous un **avenir durable**.

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

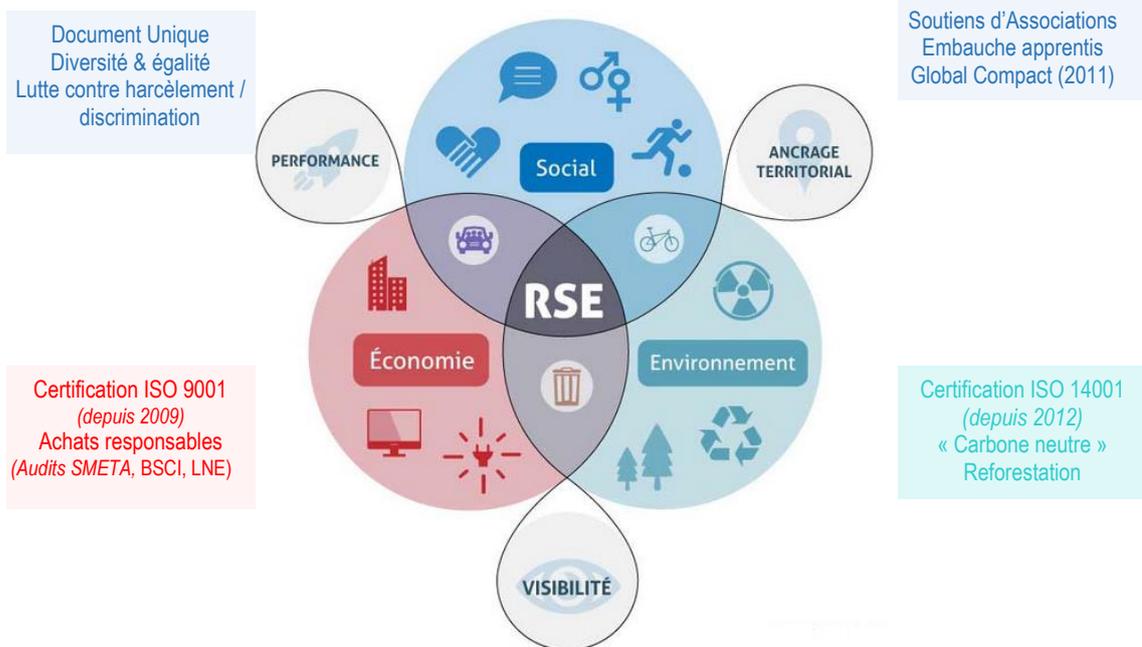


7

Les **Normes Internationales** ISO couvrent directement l'ensemble des aspects économiques, environnementaux et sociétaux. Ce sont des **outils efficaces** contribuant, ainsi, à la **réalisation des ODD**.

**3. NOS DÉMARCHES, LES CERTIFICATIONS & L'ATTEINTE DES ODD**

Cet engagement RSE d'atteindre les ODD et l'ensemble des actions qui en sont issues reposent sur les « 3 **pilliers** » du **développement durable** ; 3 piliers confortés par les engagements et certifications suivantes :



**LOGOPROM SAS, une entreprise RSE certifiée**

| Certifications / Engagements   | Objectifs DD  | Commentaire(s)   |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certification ISO 9001 v 2015</li> </ul>  |      | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certifié depuis 2009</li> </ul>             |
| <p>8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certification ISO 14001 v 2015</li> </ul>  |    <br>   <br>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certifié depuis 2012</li> </ul>             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels</li> <li>➤ Code du Travail Français</li> <li>➤ Sensibilisation, formation et préservation de la santé et sécurité des clients / collaborateurs</li> <li>➤ Égalité homme femme</li> <li>➤ Lutte contre toute forme de harcèlement et de discrimination</li> <li>➤ Promotion Diversité et Leadership</li> </ul> |    <br>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagements toujours d'actualité</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhérent au sein de la F2CPO (Fédération Française des professionnels de la communication par l'objet)</li> <li>➤ Adhérent au sein de la PSI</li> <li>➤ Soutien d'Associations</li> <li>➤ Soutien du Global Compact de l'ONU</li> </ul>   |    <br>   <br>   <br>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagements toujours d'actualité</li> </ul> |

**LOGOPROM SAS, une entreprise RSE certifiée contribuant aux ODD**

Si les ODD sont aujourd'hui au cœur de l'action de **LOGOPROM SAS**, les **Dix principes du Global Compact demeurent le socle de notre engagement, notamment envers les Nations Unies** et leurs parties prenantes.



Des **10 PRINCIPES** du Global Compact aux **17 OBJECTIFS** de Développement Durable des Nations Unies



## LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

### **== DROITS DE L'HOMME 1 à 8, 10, 11, 16, 17**

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



### **NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17**

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



### **ENVIRONNEMENT 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11 à 15, 17**

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3, 10, 16, 17**

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

## Corrélations entre les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies et les 17 ODD des Nations Unies

Ci-après, vous trouverez les actions engagées par LOGOPROM SAS dans le but d'appliquer et de respecter les principes du Global Compact des Nations Unies.

### 3.1. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME :

De manière générale, **LOGOPROM SAS** adhère aux principes de la déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948, de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), et tout particulièrement aux conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

En soutenant l'association Points Cœur qui lutte contre l'exclusion dans un certain nombre de pays, comme en sélectionnant les fournisseurs sur des critères de Social Compliance, **LOGOPROM SAS** multiplie les efforts pour que le respect des Droits de l'Homme trouve sa place dans ses relations commerciales avec ses clients et ses fournisseurs.

Cette démarche est d'autant plus indispensable qu'une partie importante des produits développés par **LOGOPROM SAS** sont fabriqués dans des pays « à risque » comme la Chine ou le sous-continent Indien mais également de plus en plus au Moyen-Orient et en Afrique. À titre d'illustration, seulement 30 % des entreprises en Chine sont aujourd'hui en conformité avec la réglementation du travail en vigueur dans le pays.

Pour les fournisseurs Grand Import, tous les nouveaux fournisseurs signent un contrat d'achat dans lequel les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont repris in extenso, et par là même, s'engagent à les respecter dans leurs opérations et relations avec **LOGOPROM SAS**. De plus, les preuves (certificats...) des différentes certifications/qualifications/compétences détenues par nos fournisseurs sont exigées.

Plus de **56 usines et maisons de commerce** se sont engagées de façon officielle sur les contrats d'achat de **LOGOPROM SAS**.

Pour des raisons évidentes, **LOGOPROM SAS** s'est engagée en retour à conserver cette liste strictement confidentielle.

Nos services sourcing et suivi de fabrication sont formés à garantir un strict respect de ces 10 principes par nos fournisseurs partenaires, **revalidés lors des contrôles qualité et/ou audits** effectués lors de chacune de nos fabrications (*audit de type BSCI, SMETA 2, SMETA 4*).

Des justificatifs de leurs engagements précis sont par ailleurs exigés des grands importateurs et imprimeurs européens avec lesquels nous avons des relations d'affaires régulières.

Nos prestataires transports et autres fournitures sont également sélectionnés à partir de ces critères et de leurs engagements sur la durée dans le domaine.

Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre évènement, n'a été rapporté.

Dans sa volonté d'agir pour les autres, **LOGOPROM SAS** soutient et travaille pour des associations qui défendent les droits de l'Homme ou bien qui permettent de jouir pleinement de ces droits.

**LOGOPROM SAS** met un point d'honneur à proposer ses reliquats de stock, invendus et fin de série, qui sont souvent des produits d'excellente facture et de très bonne qualité, à des associations humanitaires, tels qu'*EMMAÛS* ou bien la « *Lutte contre la Mucoviscidose* ».

Enfin, **LOGOPROM SAS** participe à la lutte contre la faim, au côté de ses clients, en offrant gratuitement des T-shirts imprimés aux couleurs de l'évènement, lors de courses et d'évènements, qui ont un fort retentissement médiatique.

Pour finir, nous soutenons l'association Point Cœur qui envoie des jeunes volontaires en mission d'un an ou deux, dans des quartiers défavorisés au service des personnes les plus délaissées, tout spécialement les enfants.

### 3.2. 3-PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL :

Sur le plan interne, la Direction de **LOGOPROM SAS** s'engage à assurer à ses institutions représentatives du personnel, l'ensemble des droits prévus par la Législation Française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise.

Cela se traduit à travers une « **Politique de Ressources Humaines** » établie début 2015. Dans cette politique, **LOGOPROM SAS** définit plusieurs objectifs concrets et s'engage à :

- être à l'écoute de ses salariés,
- assurer un suivi de la validité des compétences présentes au sein de l'entreprise,
- optimiser l'utilisation du budget formation auprès de notre OPCO,
- améliorer en continu notre organisation et notre performance santé et sécurité au travail,
- à prévenir et gérer les risques professionnels présents au sein de l'entreprise.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs de cette politique RH, **LOGOPROM SAS** a établi un « **Programme d'actions RH** » qu'elle revoit chaque année pour s'améliorer sans cesse dans la gestion de ces ressources humaines.

Concernant les conditions de travail, **LOGOPROM SAS** a instauré une « **Politique Santé et Sécurité au Travail** » dont les objectifs sont issus de l'évaluation réglementaire santé et sécurité annuelle et de l'évaluation des risques auxquels sont exposés les salariés, évaluation des risques faite au travers de son document unique. **LOGOPROM SAS** a ensuite élaboré un plan d'actions annuel pour planifier et suivre les améliorations à apporter afin de réduire voire de supprimer les risques et les non-conformités éventuelles SST.

Parallèlement, **LOGOPROM SAS** établit son bilan social annuel, et analyse sa masse salariale et son évolution, la répartition de l'effectif par durée de contrat et les absences (elles restent très exceptionnelles et ont baissé de 15% en un an).

En ce qui concerne, la représentativité du personnel au sein de l'entreprise, nous avons organisé les élections des délégués du personnel en janvier 2015. Elles se sont déroulées dans les meilleures conditions. **LOGOPROM SAS** a formalisé un contrat de prévoyance-santé avec la compagnie d'assurance AXA pour l'ensemble de son personnel.

Depuis fin septembre 2017, **6 contrats d'apprentissage** ont été embauchés et le nombre de contrats (CDD-CDI confondus) a augmenté.

Notre Responsable Environnement est chargé de la création, du suivi et de l'entretien de l'ensemble des affichages légaux et autres figurant dans les locaux de l'entreprise afin que chacun se souvienne que l'entreprise est un endroit de vie collectif et que chacun a le droit au respect.

Des « **Entretiens individuels** » annuels avec l'ensemble de l'équipe de **LOGOPROM SAS** sont réalisés chaque année. Ils sont, également, un moyen d'identifier d'éventuelles causes de stress au travail et de trouver des mesures correctrices. En outre, **LOGOPROM SAS**, par le biais de son budget formation, encourage le développement des compétences de ses salariés.

Via les « **Fiches de non-conformité** » mises en place dans le cadre de la Certification ISO 14001-ISO 9001, les salariés ont la possibilité de faire remonter instantanément à la Direction toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien dans le cadre de leurs conditions de travail.

Ces « **Fiches de non-conformité** » sont analysées régulièrement en commun. La Direction s'assure personnellement lors de l'établissement des contrats de travail qu'aucune discrimination en tout genre n'est faite dans l'entreprise, et garanti un salaire égal à travail égal.

De plus, pour lutter plus encore contre la discrimination et le harcèlement, une formation de l'ensemble des salariés a été réalisée dans le but, de les aider à pouvoir identifier des contextes à risques et la manière d'agir.

Afin de s'assurer que les consignes Santé et Sécurité au Travail soient appliquées et donc de valider qu'aucun risque identifié ne soit pas maîtrisé, des visites périodiques régulières sont organisés pour constater d'éventuels manquements à ces consignes (renseignement de la « *Check-list de suivi des consignes siège* »). **Peu d'écarts constatés.**

Les initiatives et suggestions émanant des équipes sont tout particulièrement appréciées par la Direction et encouragées par cette dernière.

L'établissement des « **Fiches de non-conformité** » par les salariés est un critère objectif permettant d'appréhender assez précisément l'implication des uns et des autres dans les processus d'amélioration permanente de l'entreprise et ses systèmes Qualité et Environnement.

Des réunions hebdomadaires mises en place permettent d'échanger au sein du service commercial les idées, et les suggestions, y compris dans le domaine des conditions de travail.

Les dates de congés sont décidées d'un commun accord entre les salariés de chaque service, afin d'assurer la permanence du service à nos clients. La Direction valide en dernier ressort les dates de ces congés, une fois que l'ensemble de l'équipe s'est mis d'accord sur le planning congés de tous.

Chaque salarié remet le 25 du mois un récapitulatif reprenant l'ensemble de ses absences, congé et heures à récupérer permettant l'établissement des fiches de paye par le cabinet d'expertise comptable qui s'en occupe. Ce mode de fonctionnement a permis d'éradiquer, depuis plusieurs années, tout contentieux sur ces sujets entre la Direction et les salariés.

Il n'existe pas de ségrégation par l'âge chez **LOGOPROM SAS**, qui embauche régulièrement des salariés seniors ou de plus de 50 ans (CUI).

Les mères de familles, et de manière plus générale, tout salarié qui le souhaite, pour des raisons professionnelles ou autres, bénéficient d'horaires aménagés lui permettant d'optimiser sa vie professionnelle et personnelle.

Les confessions, sexes, âges et origines ethniques très variées des équipes de **LOGOPROM SAS** créent une réelle cohésion au sein de l'entreprise et permettent d'offrir au client un service de très grande qualité et différent, très apprécié par nos clients.

**LOGOPROM SAS** fait travailler de façon prioritaire les entreprises du Secteur Adapté, ces dernières sont, depuis de nombreuses années, ses fournisseurs exclusifs dans le domaine de la logistique, d'expédition et du stockage, alors même qu'étant donné sa taille réduite **LOGOPROM SAS** n'a aucune obligation dans le domaine de l'aide à l'emploi handicapé en France.

Une « *Politique d'intéressement aux résultats* » de l'entreprise pour les salariés, a été mise en place courant 2018, afin de développer la motivation de nos collaborateurs.

Sur le plan externe, un engagement du même type est demandé à l'ensemble de notre panel fournisseurs Grand Import, France et Europe.

Les locaux d'Argenteuil ont fait l'objet d'une remise en parfaite conformité de notre installation électrique qui a été réalisée en 2013. Une société est chargée de contrôler l'installation électrique depuis et chaque année.

**LOGOPROM SAS** s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes contre toute discrimination dans l'emploi ou bien encore, contre le travail forcé ou obligatoire.

### **3.3. PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT :**

À la suite d'une action de longue haleine, le syndic a accédé en 2013 à notre demande de mise en place d'un tri sélectif sur le Parc des Algorithmes.

Parallèlement, **LOGOPROM SAS** sensibilise ses clients sur plusieurs aspects :

- phrase type ajoutée sur tous les devis sur l'impact négatif des emballages individuels
- phrase type ajoutée sur tous les courriels pour les effets néfastes multiples du transport aérien sur l'environnement
- phrase sur les DEEE et la fin de vie des produits commercialisés par **LOGOPROM SAS** ajoutée sur tous les catalogues de l'entreprise
- campagne de sensibilisation lancée en 2020 pour réaliser des opérations de reforestation en fonction des commandes passées (*cf. annexe -- projet démarré avec « ecotree »*)

**LOGOPROM SAS** réalise sans cesse des opérations de « sourcing » afin d'identifier des produits et/ou des process innovants :

- tee-shirt BIO en coton organique (opération de communication via le coup de poing « prix coutant sur le bio » → cela permet aux annonceurs de communiquer sur du tee-shirt bio labellisé par Control Union au même prix que le tee-shirt classique)

NOTA : opération qui a permis à un Client de passer commande de **16 000 tee-shirt Bio** ainsi que des sacs en bambou et un autre Client de plus de **70 000 casquettes Bio**

- produits contenant des matériaux recyclés. C'est le cas par exemple du fournisseur « Bic » et du recyclage de ses stylos, du fournisseur proposant un sac cabas en RPET fabriqués à partir de bouteilles et de récipients en plastique et mis à disposition d'une célèbre marque pour le Tour de France, etc.
- produits contenant des matériaux biosourcés, comme par exemple le stylo proposé par « SENATOR », etc.
- communication de la solution proposée par le fournisseur « Master Italia » d'appréhender l'impact carbone d'un vêtement / équipement en scannant l'étiquette (cas des casquettes)
- développement également de plus en plus de partenariats avec des entreprises françaises et/ou Européennes de fabrication, afin de réduire l'impact carbone de nos produits.

**LOGOPROM SAS**, via son adhésion et sa contribution annuelle depuis les années 90 à l'organisme de recyclage des emballages ménagers « CITEO » (ex Eco-Emballage », contribue, chaque année et de façon très active, au recyclage de plus de 70 % des emballages ménagers en France.

De plus, **LOGOPROM SAS** est adhérent à différents éco-organismes :

- Corepile (Pour les piles et accumulateurs)
- Cofreet (taxe sur l'utilisation des étiquettes de vêtements (composition et méthodes de lavage))
- Eco-système pour les DEEE
- Sorecop (Clés USB / droits d'auteurs)
- Refashion pour le textile (ex Eco-TLC)

**LOGOPROM SAS** fait la promotion des produits Développement Durable en intégrant dans ses **offres un minimum de 20 % de produits à contenu Développement Durable**, du fait de leur matériau, leur fonction, leur énergie, leur lieu de fabrication et leur mode d'approvisionnement.

**LOGOPROM SAS** n'achète plus que des véhicules avec faible rejet en CO2 (**inférieur à 120 g**). Les déplacements des collaborateurs en transport en commun sont privilégiés par rapport aux déplacements en voiture.

Les affranchissements de courriers se font le plus possible en ayant recours à la Lettre Verte.

Le recyclage du papier est systématique, ainsi que le recours exclusif à du papier recyclé pour les travaux de reprographie, la systématisation de l'impression en recto/verso et noir & blanc, le recours aux supports numériques de façon préférentiels, la limitation des productions de catalogues papier et leur adéquation la plus exacte possible aux besoins de l'entreprise sur l'année.

Pour améliorer l'ergonomie au sein de notre société, **LOGOPROM SAS** a changé toutes ses ampoules classiques pour une installation avec des ampoules des LED à faible consommation électrique. Des investissements sont en cours pour le renouvellement des postes informatiques, du serveur... concourant également à diminuer la consommation d'énergie (meilleure performance)

**LOGOPROM** référence des produits s'appuyant sur des labels tels qu'Écolabel EU, Ecocert, PEFC FSC, sur des matériaux « bio » et sur le commerce équitable.

En effet, une bonne partie de nos produits sont **fabriqués avec des matières éco-responsables** :

- > 60% des articles de papeterie sont certifiés FSC et/ou PEFC ou autre,
- > 30% des produits à base de plastique sont à base de plastique recyclé,
- > 50 % des produits alimentaires proposés sont soit issus du commerce équitable soient certifiés AB ou équivalent
- > 30 % des produits proposés à base de textile proviennent du commerce équitable et/ou issus de l'agriculture biologique et/ou certifiés OEKO TEX<sup>®</sup>.

15

Nous imprimons nos catalogues sur des supports recyclés (FSC ou PEFC), ces impressions sont réalisées par des imprimeurs qui détiennent la marque Imprim'vert.

Chaque année, nous évaluons notre empreinte et l'impact que nous avons sur l'environnement au travers notre certification ISO 14001 et notamment notre analyse environnementale. Cette analyse a mis en exergue les points sur lesquels **LOGOPROM SAS** a mis en place un « **Plan d'actions** » qui est mis à jour annuellement.

**LOGOPROM SAS** continue à suivre les indicateurs suivants :

- Optimiser l'impression des catalogues, le résultat que nous obtenons en 2019 reste dans le seuil que nous nous sommes fixés, seuil que nous reconduisons pour 2020.  
Cible : limiter les destructions à hauteur de 100 – 150 catalogues / an.  
2017 : 2340 impressions et 175 catalogues détruits.  
2018 : 2640 impressions et 0 catalogue détruit  
2019 : 3450 impressions et 0 catalogue détruit
- Optimiser nos consommations de carburant :  
Cible : maintenir une consommation de 2500 litres sur chaque site (2 implantations)  
2016 : consommation de 1172 L  
2017 : consommation de 1675 L  
2018 : consommation de 1900 L  
2019 : consommation de 1308 L.
- Développer la commande par les clients de produits DD :  
Cible : objectif de 8% d'ici à 2022.  
2017 : taux de 7,40% de produits DD vendus sur l'ensemble des articles facturés\*\*  
2018 : taux de 5,29% de produits DD vendus sur l'ensemble des articles facturés\*\*  
2019 : taux de 8,54% de produits DD vendus sur l'ensemble des articles facturés\*\*  
\*\*NOTA : les clés USB sont intégrées à ce décompte, car elles permettent « 0 impression »
- Augmenter le nombre de référence de produits « éco » dans notre portefeuille « produits » :  
Cible : objectif de 10% d'ici à 2020.  
2017 : taux de 3,06% de toutes nos références  
2018 : taux de 4,33% de toutes nos références  
2019 : taux de 6,26% de toutes nos références

### 3.4. PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

**LOGOPROM SAS** a mis en place depuis de nombreuses années une politique commerciale qui détermine clairement les marges de manœuvre de l'équipe Commerciale. De plus, une « Politique éthique et sociétale » qui rappelle les principes liés à :

- l'éthique du travail (principes et droits fondamentaux du travail de l'OIT, le refus de l'esclavage, du travail forcé et des enfants),
- l'éthique sociale (droit syndicale et protection du droit syndical, à l'organisation et à la négociation collective, lutte contre la discrimination, parité homme – femme, interdiction de toute forme de harcèlement)
- l'éthique des affaires (transparence de gouvernance, protéger les données privées des clients, respecter les principes du Pacte Mondial, mettre en place une politique d'achats responsables, soutenir des associations culturelles et sportives).

Cela permet à **LOGOPROM SAS**, située dans un secteur où la corruption sous différentes formes est malheureusement une réalité bien tangible – cf. ci-dessous le résultat de l'évaluation des risques existants au sein de notre secteur d'activité – notamment les points suivants :

- détournement de fonds,
- demande de bakchich par un collaborateur du fournisseur,
- utilisation d'une « usine vitrine » afin de cacher le non-respect des « Droits de l'Homme », le non-respect des « Conventions de l'OIT », les conditions de travail dégradantes ou la pollution générée,
- versement d'un pot de vin,
- obligation de financer une association,
- non-respect de la qualité des produits/de la réglementation, etc.) ;

cette liste oblige **LOGOPROM SAS** d'encadrer les relations avec les clients et les fournisseurs et de limiter sensiblement les risques de corruption.

Ainsi, **LOGOPROM SAS** a ajouté un « **Code de conduite** » au présent document car ce dernier est destiné à être communiqué à tous les collaborateurs de **LOGOPROM SAS**. Parallèlement à ce « **Code de conduite** », il a été formalisé un « **Guide des Directives anti-corruption** » où chaque collaborateur est amené à signer un formulaire de prise de connaissance de ledit « **Guide** ».

La conjoncture difficile actuelle ne facilite pas toujours cette démarche. De l'avis général, **LOGOPROM SAS** est considérée par les clients, les fournisseurs, nos confrères et concurrents comme une des entreprises les plus « CLEAN » de la profession dans ce domaine.

En résumé, au sein de **LOGOPROM**, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la fraude... est réalisée à travers l'organisation mise en œuvre au sein de **LOGOPROM**.

Toutes l'organisation suivante participe à lutter contre la fraude :

- Les instructions « Achats » / « Sourcing » / « Évaluation des fournisseurs » et « Production »,
- Les personnes pouvant intervenir sur un dossier (bureau **LOGOPROM** basé en Chine pour le sourcing/visite/contrôle qualité/audit des fournisseurs),
- Les collaborateurs basés au siège susceptibles de réaliser du sourcing (au nombre de 3),
- Le designer en charge de proposer les marquages,

- Le collaborateur en charge de la fabrication (échange avec client et envoi bon à tirer),
- Le commercial en relation avec le client,
- Le collaborateur en charge de la logistique,
- La Direction qui valide chaque dossier avant d'envoyer le bon à tirer et qui valide chaque facture.

Parallèlement à cette organisation, **LOGOPROM SAS** a mis en place une organisation pour la sélection et le choix des fournisseurs. Le mode opératoire est le suivant :

17

### ## ÉTAPE N°1 : sourcing des fournisseurs

Transmission et renseignement du formulaire "Compagny Informations" qui intègre les critères import de sélection des fournisseurs.

Une pré-sélection est faite à travers cette fiche, les réponses données et documents transmis (preuves). Cette pré-sélection intègre donc notamment les principes RSE, les principes de l'OIT, l'organisation qualité, l'organisation préservant l'environnement, le respect de la réglementation HSE applicable, l'obligation de s'engager à respecter le « Global Compact », etc.

### ## ÉTAPE N°2 : engagement obligatoire du fournisseur retenu

Une fois le fournisseur retenu, ce dernier doit s'engager à respecter l'ensemble des principes de l'OIT, "guidelines" et politiques voulus par **LOGOPROM SAS**. À ce titre, le fournisseur signe le document "Purchasing contract".

NOTA : à chaque fois, le fournisseur remet au maximum, des pièces justificatives.

C'est un point important pour nous auquel on attache beaucoup d'importances.



**4. LOGOPROM SAS : SYNTHÈSE DE SES ENGAGEMENTS RSE**

18



## 5. ENGAGEMENTS RSE ET POLITIQUES DE LOGOPROM SAS

### 5.1. POLITIQUE QUALITÉ & ENVIRONNEMENT



Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

### Politique Qualité et Environnement

La Direction de LOGOPROM SAS France et ses équipes sont convaincus que la Qualité visant à la satisfaction Client est aujourd'hui indissociable du respect de l'Environnement pour nos activités de "Négoce d'Objets Promotionnels" et nos activités de "Gestion de Cadeaux d'Incentive". L'impact écologique des produits que nous sélectionnons est pris en compte sur ces deux périmètres.

LOGOPROM est ainsi engagée dans une dynamique d'amélioration de ses performances s'appuyant sur les référentiels ISO 9001 :2015 et ISO 14001 :2015. LOGOPROM est ainsi certifiée depuis le 14/12/2012.

Pour chaque processus relié à l'organisation de LOGOPROM, il est associé des mesures permettant de limiter son impact sur l'Environnement.

Cette approche est primordiale car nos achats sont réalisés dans différentes régions du monde auprès desquelles nous souhaitons faire partager « La pensée Responsabilité Sociétale des Entreprises ».

Les engagements de LOGOPROM s'appliquent à notre "offre produits" et à notre "chaîne de valeur" :

- maintenir la satisfaction Client,
- respecter les exigences légales (locales, nationales et internationales),
- limiter notre impact Écologique, préserver l'environnement et prévenir toute pollution.

Cette approche et ces engagements amènent LOGOPROM à considérer que ses activités doivent s'appuyer sur les axes suivants :

**Agir auprès de nos clients :**

- en les incitant à favoriser la commande de produits respectueux de l'environnement
- en leur démontrant le bien fondé des mesures mises en place pour obtenir la Qualité de nos produits / services et leurs conformités réglementaires

**Agir auprès de nos fournisseurs :**

- en privilégiant les fournisseurs qui semblent les plus aptes à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de Qualité, Sécurité et Environnement
- en développant des relations fondées sur la confiance mutuelle et l'engagement réciproque

**Agir auprès de nos équipes :**

- en maîtrisant les coûts grâce à la mise en œuvre d'une organisation et de processus structurés permettant une mesure de la performance de notre Entreprise
- en favorisant le retour d'expérience et l'échange de bonnes pratiques au sein de l'Équipe LOGOPROM (Commercial, Sourcing, Resp. Fabrication, Logistique...)
- en leur faisant prendre conscience que la diminution de nos consommations énergétiques permette à la fois :
  - de réduire notre impact écologique, en participant à la contribution climatique (inscription de LOGOPROM à la neutralité carbone)
  - de réaliser les économies nécessaires pour assurer notre pérennité

La Direction de LOGOPROM demande donc à ses équipes, ainsi qu'à l'ensemble de ses Fournisseurs / Partenaires / Clients de nous aider et nous accompagner dans cette dynamique Qualité et Environnement mutuellement bénéfique.

Convaincu de l'intérêt de cette démarche, la Direction de LOGOPROM s'engage à mettre les moyens nécessaires au maintien et à l'amélioration du système de management.

Le 31/07/2020 à Argenteuil,

  
Bernard BOULANGER,  
Président Directeur Général

## 5.2. POLITIQUE SANTE & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

20

## POLITIQUE SANTÉ & SÉCURITÉ

**LOGOPROM SAS** a été créée en septembre 1985. Elle réalise des activités de « Négoce d'objets promotionnels » et de « Gestion de cadeaux incentive » afin de proposer à ses clients, une solution globale sur un périmètre monde pour la communication par l'objet.

Consciente des différents risques issus de ces activités ainsi que de la dynamique enclenchée à travers l'engagement d'être une « Entreprise Responsable » (*certification ISO 9001 et ISO 14001, signataire du « Pacte Mondial » des Nations Unies*), **LOGOPROM SAS** déploie un axe stratégique de développement à travers l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs – collaborateurs qui sont la richesse et la réussite de l'entreprise.

A ce titre, cette dynamique de progrès amène à considérer les axes suivants :

- stocker les produits au sein de notre siège selon les règles de bonnes pratiques ;
- améliorer l'organisation de nos déplacements et la prise en compte du risque routier ;
- analyser, déployer et poursuivre les actions d'amélioration de l'ergonomie -- engagées depuis 2013 -- de chacun des postes de travail de l'entreprise ;
- lutter contre le stress et toute forme de harcèlement / discrimination auprès des collaborateurs et des parties intéressées ;
- proposer des produits innovants, respectueux des lois applicables et de la santé des utilisateurs finaux et de ceux qui les produisent ;
- impliquer les collaborateurs pour faire remonter tout incident survenu auprès de la Direction ;
- sensibiliser nos collaborateurs à agir / réagir en toute sécurité selon les consignes face à une situation d'urgence ;
- s'assurer que nos sous-traitants partenaires stockistes appliquent les règles de bonnes pratiques ;
- poursuivre une dynamique de progrès concernant notre performance santé et sécurité au travail (0 incident recensé ces 2 dernières années) ;

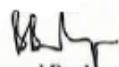
**LOGOPROM SAS** s'engage également à :

- procurer des conditions de travail sûres et saines pour prévenir toutes lésions corporelles et atteintes à la santé des collaborateurs (traumatismes, pathologies...) ;
- allouer les ressources nécessaires pour garantir / améliorer les conditions de travail ;
- éliminer les dangers et réduire les risques pour la santé et sécurité au travail ;
- consulter et faire participer les collaborateurs ;
- se conformer à la réglementation applicable à **LOGOPROM SAS**, au niveau site mais également au niveau des produits proposés à nos clients (voir nos politiques « *Production et performances économiques* » et « *Éthique et sociétale* ») ainsi qu'aux autres exigences souscrites par **LOGOPROM SAS** ;
- améliorer en continue notre organisation et notre performance santé et sécurité au travail.

Nous demandons à l'ensemble de nos parties intéressées – internes et externes – de respecter, d'appliquer et de s'impliquer avec nous dans cette dynamique de progrès.

La croissance de notre entreprise et des différents partenariats signés avec nos fournisseurs, gage de satisfaction pour nos Clients, sont une résultante de la stricte application de ces actions et engagements.

Fait à Argenteuil, le 14/12/2017



Bernard Boulanger  
Président Directeur Général



S.A.S au capital de 403 000 euros - SIRET : 333 883 924 000 65 - TVA : FR 05 333 883 924 - RCS Pontoise B - A.P.E 4649 Z

### 5.3. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES



Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

21

## POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Créée en 1985, **LOGOPROM SAS** est une entreprise installée à Argenteuil, sur la Parc des Algorithmes. Forte de 15 collaborateurs environ, **LOGOPROM SAS** est une entreprise spécialisée dans la communication par l'objet sur un périmètre monde (« Négoce d'objets promotionnels » et de « Gestion de cadeaux incentive »).

Consciente que les fondations et la richesse de l'entreprise reposent sur le « facteur humain », **LOGOPROM SAS** s'engage avec volonté et détermination dans la dynamique « Entreprise Responsable » (certification ISO 9001 et ISO 14001, signataire du « Pacte Mondial » des Nations Unies).

Le « volet social » est donc particulièrement développé car c'est un moyen de conforter et de pérenniser **LOGOPROM SAS**.

A ce titre, **LOGOPROM SAS** a défini plusieurs objectifs :

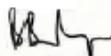
- expliciter notre organisation, notre fonctionnement et notre culture d'entreprise à chaque collaborateur pour faciliter son intégration (livret d'accueil, politiques de l'entreprise, etc.) ;
- détecter les collaborateurs « prometteurs » et faciliter l'évolution / la promotion interne ;
- impliquer les collaborateurs à travers la participation aux prises de décisions (principe de transparence développée à travers notre « *Politique éthique et sociétale* ») ;
- développer la motivation des collaborateurs (politique d'intéressement aux résultats de l'entreprise juste, vérifiable et équitable) ;
- analyser toute demande de formation, notamment celles qui sont qualifiantes ;
- lutter contre le stress et faciliter la détente des collaborateurs ;
- faciliter la détente des collaborateurs (accord restauration inter-entreprise, sieste encouragée, etc.) ;
- prendre en compte les contraintes personnelles, familiales, confessionnelles ou de tout ordre (financement possible de places de crèches pour les enfants des jeunes mamans à la crèche d'entreprises située à 100 mètres du lieu de travail / aménagement des horaires et des possibilités d'absence à la carte / etc.) ;
- assurer et, le cas échéant, améliorer, les conditions de travail des salariés de l'entreprise à travers une « *Politique santé et sécurité au travail* » ;
- motiver nos collaborateurs à travers notamment une « *Politique Qualité et environnement* » et une « *Politique éthique et sociétale* » ; catalyseurs de valeurs communes et mobilisatrices.

**LOGOPROM SAS** s'engage également à :

- être à l'écoute de tous les salariés ;
- favoriser la polyvalence et l'employabilité des collaborateurs ;
- assurer un suivi de la validité des compétences présentes au sein de l'entreprise ;
- optimiser l'utilisation du budget formation auprès de notre OPCA ;
- améliorer en continue notre organisation et notre performance santé et sécurité au travail ;
- se conformer aux exigences légales et autres exigences applicables à **LOGOPROM SAS** ;
- gérer et prévenir les risques professionnels présents au sein de l'entreprise.

Nous encourageons l'ensemble de nos collaborateurs et de nos partenaires à satisfaire ces dispositions. Elles sont en effet source importante d'amélioration de la performance et de la compétitivité déclinée dans notre « *Politique de Production et performances économiques* ».

Fait à Argenteuil, le 14/12/2017



**Bernard Boulanger**  
Président Directeur Général



S.A.S au capital de 403 000 euros - SIRET : 333 883 924 000 65 - TVA : FR 05 333 883 924 - RCS Pontoise B - A.P.E 4649 Z

## 5.4. POLITIQUE DE PRODUCTION & PERFORMANCES



Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

## POLITIQUE PRODUCTION & PERFORMANCES

Depuis 1985, **LOGOPROM SAS** est spécialisée dans la communication par l'objet. Elle propose à ses clients une solution globale sur un périmètre monde grâce aux développements des activités « Négocier d'objets promotionnels » et « Gestion de Cadeaux Incentive ».

Notre objectif est d'apporter, à chacun de nos clients, la meilleure satisfaction dans un souci de respect constant de nos obligations, qu'elles soient contractuelles, réglementaires ou morales. Dans cette perspective, **LOGOPROM SAS** s'implique dans une démarche d'amélioration de sa « Politique de production » et ses performances associées, à travers notamment les engagements cités ci-après.

Au sein de **LOGOPROM SAS**, nous nous engageons à :

- fiabiliser notre organisation ;
- mettre l'exigence « Qualité » au cœur de produits ;
- satisfaire durablement les besoins de nos clients, à chacune de leurs demandes ;
- sensibiliser nos clients sur les contraintes logistiques incompressibles et favoriser l'utilisation de transport limitant l'impact sur l'environnement ;
- appliquer les dispositions internes pour des achats responsables et durables (« *company informations* », « *purchasing contract* », etc.)
- être des donneurs d'ordre fiables et justes (informations claires et vérifiées, délai de réponse raisonnable...);
- piloter les dépenses d'exploitation et d'investissement en luttant contre le gaspillage et la fraude en privilégiant pour nos produits un rapport qualité/prix juste, la sécurité pour les utilisateurs finaux et la préservation de l'environnement par la promotion de produits dits « développement durable » et « made in France » (locavore) ;
- appliquer dans notre management au quotidien, l'éthique des affaires et la transparence (« *Politique éthique et sociétale* »), la qualité et la préservation de l'environnement (« *Politique qualité et environnement* »), la préservation de la santé et sécurité (« *Politique santé et sécurité au travail* »), tout en priorisant notre rentabilité, gage de pérennité de **LOGOPROM SAS** ;
- assurer une veille technologique « produits » auprès de nos fournisseurs partenaires ;
- faire prendre conscience, par notre personnel, de son obligation de professionnalisme auprès de nos clients (« *Politique des Ressources Humaines* ») ;

Notre « Politique de production » guide nos achats auprès de nos fournisseurs. Nous développons des partenariats durables avec nos fournisseurs incluant une réelle mieux-disance, dans le but de disposer de ressources professionnelles de qualité et de prix justes et équitables. En effet, nous souhaitons que chaque euro dépensé le soit au bon endroit et au bon moment au profit des performances « produits » destinés à nos clients.

Notre politique de Management de la Performance s'appuie sur un dispositif de communication interne et externe adapté et sur des moyens informatiques et télécom fiables et performants. Notre volonté est d'avoir un management responsable qui fait confiance et qui pilote les résultats par l'intégration de toutes les exigences et par la mise en œuvre du Système de Management Intégré et du principe d'amélioration continue.

Cette dynamique d'amélioration doit être gouvernée par la Direction de **LOGOPROM SAS** et engagée par mes collaborateurs pour vous et avec vous. Nous veillerons également à impliquer nos fournisseurs partenaires.

Fait à Argenteuil, le 17/01/2015



  
**Bernard Boulanger**  
Président Directeur Général

S.A.S au capital de 403 000 euros - SIRET : 333 883 924 000 65 - TVA : FR 05 333 883 924 - RCS Pontoise B - A.P.E 4649 Z

## 5.5. POLITIQUE ÉTHIQUE & SOCIÉTALE



Parc des Algorithmes • Immeuble le Platon • 141-145, rue Michel Carré  
95100 ARGENTEUIL CEDEX • FRANCE  
TEL : 33 (0) 1 34 34 55 99 • FAX 33 (0)1 34 34 09 03  
e-mail : loggy1@logoprom.fr

### POLITIQUE ÉTHIQUE & SOCIÉTALE

**LOGOPROM SAS** est une entreprise créée en 1985. Installée à Argenteuil, sur le Parc des Algorithmes, elle propose à ses clients une solution globale de communication par l'objet (objet publicitaire ou incentive pour les salariés) sur un périmètre monde.

La volonté de **LOGOPROM SAS** est de s'inscrire pleinement et activement dans son environnement géographique, dont les décisions ont pour but de contribuer positivement au développement durable, à la santé et au bien-être de la Société.

Au sein de l'ensemble de l'organisation, **LOGOPROM SAS** a pour objectifs de :

- respecter les principes liés à **l'éthique du travail**
  - principes et droits fondamentaux au travail  
(déclaration de l'OIT du 10/06/98) ;
  - refus de l'esclavage  
(convention de l'OIT n°29 du 28/06/1930) ;
  - refus du travail forcé  
(convention de l'OIT n°105 du 25/06/1957) ;
  - refus du travail des enfants, sur l'âge minimal et l'interdiction des pires formes de travail des enfants  
(conventions de l'OIT n°138 du 26/06/1973 et n°182 du 17/06/1999) ;
  
- respecter les principes liés à **l'éthique sociale**
  - droit syndical et protection du droit syndical  
(convention de l'OIT n°87 du 09/07/1948) ;
  - droit à l'organisation et à la négociation collective  
(convention de l'OIT n°98 du 01/07/1951) ;
  - lutte contre la discrimination à l'embauche sous toutes ses formes  
(convention de l'OIT n°111 du 25/06/1980)  
et, dans le droit français, aux articles 225-1 à 4 du code pénal. Une promotion de la diversité est réalisée au sein de **LOGOPROM SAS** ;
  - parité homme – femme promue au sein de **LOGOPROM SAS** à travers notamment un traitement salarial identique à responsabilité égale  
(convention de l'OIT n°100 du 29/06/1951)  
et, dans le droit français, aux articles L. 3221-1 à 7 du Code du Travail ;
  - interdiction de recourir au harcèlement moral,  
comme indiqué dans le droit français à l'article L. 3171-1 du Code du Travail et à l'article 222-33-2 du code pénal et à toutes pratiques abusives ayant pour objectifs une atteinte au salarié, une dégradation des conditions de travail, etc. ;



S.A.S au capital de 403 000 euros - SIRET : 333 883 924 000 65 - TVA : FR 05 333 883 924 - RCS Pontoise B - A.P.E 4649 Z

- interdiction de recourir à des pratiques liées au harcèlement sexuel, comme indiqué dans la loi française du 6 août 2012 et à l'article 222-33 du Code pénal et à toutes pratiques soumettant un salarié à des propos ou pratiques visant à les réduire à leur identité sexuelle ;

La Direction de **LOGOPROM SAS** s'engage à respecter les principes liés à **l'éthique des affaires** :

- favoriser la **transparence de gouvernance** des prises de décision au sein de **LOGOPROM SAS**
  - associer les collaborateurs aux prises de décision,
  - **assurer**, conformément à la loi en vigueur, **les élections des Délégués du Personnel et les réunir** régulièrement afin qu'ils **participent à l'organisation** de l'entreprise ;
- **protéger les données privées des parties intéressées, notamment des Clients, prestataires et collaborateurs** ;  
comme indiqué dans le Règlement européen sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD »)  
(**LOGOPROM SAS fait appel à un prestataire qualifié et a nommé un «DPO»**)
- **respecter les 10 principes du « Pacte Mondial » de l'ONU**  
(**LOGOPROM SAS est signataire du « Global Compact » depuis 2011**)
- **déployer et respecter certaines « guidelines » régissant les affaires (« principes de Rio » et « principes directeurs de l'OCDE ») ayant pour objectifs :**
  - de lutter contre la corruption
  - d'interdire le recours à des pratiques anticoncurrentielles
- **mettre en œuvre une politique d'achats responsables, dans le but de développer des relations de partenariats avec nos fournisseurs et de minimiser notre empreinte sur l'environnement**  
(**LOGOPROM SAS est signataire de la « Charte Relations Fournisseurs Responsables » depuis fin 2017**) ;
- **soutenir des actions / associations solidaires, culturelles et sportives.**  
(**LOGOPROM SAS travaille – par exemple – avec des ESAT**) ;

Je soussigné M. Bernard BOULANGER, agissant en tant que *Président Directeur Général* de l'entreprise **LOGOPROM SAS**, m'engage à respecter et à faire respecter auprès de mes collaborateurs et par tout organisme travaillant pour mon compte les différents engagements cité précédemment, et ce conformément aux législations en vigueur dans chaque pays. J'invite également les fournisseurs ainsi que les Clients à respecter et faire respecter ces engagements éthiques.

Fait à Argenteuil, le 10/01/2018

  
**Bernard Boulanger**  
*Président Directeur Général*



S.A.S au capital de 403 000 euros - SIRET : 333 883 924 000 65 - TVA : FR 05 333 883 924 - RCS Pontoise B - A.P.E 4649 Z

## 6. LOGOPROM SAS : ODD, PRINCIPES DU « GLOBAL COMPACT » & PERFORMANCES OBTENUES

### 6.1. PERFORMANCE GLOBALE

LOGOPROM SAS est régulièrement évaluée sur son niveau d'engagement envers les domaines de la RSE (droit de l'Homme, santé et sécurité du personnel, conditions de travail, environnement, respect de la réglementation, engagement et suivi des fournisseurs...).

#### 7.1.1 *Évaluation ECOVADIS*

L'organisme ECOVADIS procède régulièrement à une évaluation de notre performance RSE.

| ANNÉE                                       | NOTATION | ÉVALUATION   |    |
|---|----------|--|----|
| Avril 2013<br>(1 <sup>ère</sup> évaluation) | 6/10     | LOGOPROM SAS<br>note en avril 2013 :<br><b>6/10</b>                                  | ■  |
| Juin 2015                                   | 62/100   |   | ➔  |
| Février 2017                                | 70/100   |  | ➔  |
| Avril 2019                                  | 73/100   |  | ➔  |
| Septembre 2020                              | En cours |  | -- |

#### *Cf. en annexe les certifications d'évaluation ECOVADIS*

Cette évaluation faite par l'organisme ECOVADIS permet de proposer des actions d'amélioration ; dans le but d'améliorer la performance RSE de LOGOPROM SAS.

Ce qui est intéressant, c'est également d'avoir la possibilité de positionnement de LOGOPROM par rapport aux entreprises du même secteur d'activité (benchmarking).

### 7.1.2 Évaluation ACESIA

ACESIA est une plateforme d'évaluation « achats durables / achats responsables » développée par l'organisme AFNOR. Destinée à évaluer la performance RSE des fournisseurs.

La dernière évaluation réalisée sur cette plateforme date du 13/08/2018.

| ANNÉE                                       | NOTATION | ÉVALUATION   |   |
|---|----------|--|---|
| Avril 2015<br>(1 <sup>ère</sup> évaluation) | 64/100   |  | ■ |
| Septembre 2017                              | 61/100   | <b>61/100</b>  | ↘ |
| Août 2018                                   | 84/100   | <b>84/100</b>  | ↗ |

NOTA : en 1 an, LOGOPROM a augmenté sa note de 23 points.

*Cf. en annexe le rapport de synthèse d'ACESIA de l'année 2018s.*

Des préconisations sont également formulées par l'organisme ACESIA, dans le but de faire progresser notre « Engagement RSE ».

Une nouvelle évaluation, réalisée par cet organisme, est programmée d'ici 1 à 2 ans.

### 7.1.3 Autre organisme

Ainsi, **LOGOPROM SAS** est, chaque année :

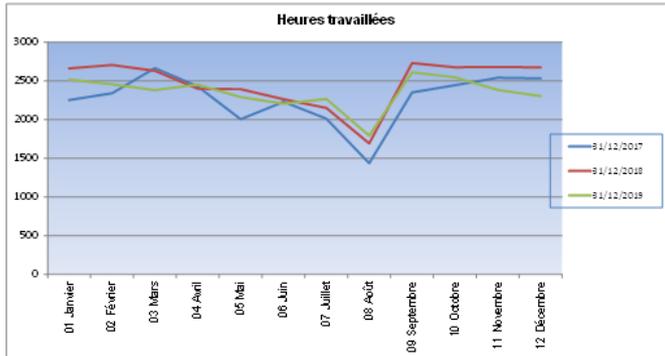
- Auditée par un organisme tiers, indépendant et qualifié pour la certification ISO 9001 (INTERTEK),
- Auditée par un organisme tiers, indépendant et qualifié pour la certification ISO 14001 (INTERTEK),
- Évaluée par un organisme tiers, indépendant et compétent pour une évaluation de la performance RSE de LOGOPROM (ECOVADIS),
- Évaluée par un organisme tiers, indépendant et compétent pour une évaluation du respect des engagements RSE et métier de LOGOPROM (ACESIA – AFNOR)

6.2. **BILAN SOCIAL**

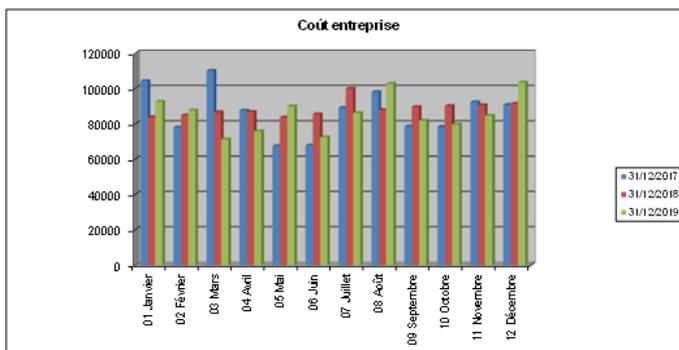
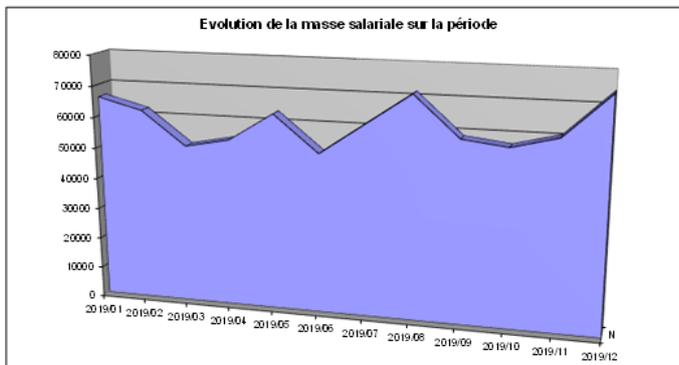
**TABLEAU DE BORD SOCIAL**

LOGOPROM - Edition du 01/01/2019 au 31/12/2019

| MASSE SALARIALE            |            |            |            |            |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|
|                            | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | Variation  |
| Total brut                 | 705 444    | 741 953    | 732 811    | -1,28%     |
| Charges patronales         | 310 973    | 319 905    | 299 458    | -7,33%     |
| Coût entreprise            | 1 043 142  | 1 061 969  | 1 029 005  | -3,10%     |
| Taux de charges patronales | 41,02%     | 39,29%     | 38,21,92%  | 48,531,87% |
| Heures indemnisées         | 29 589     | 32 819     | 31 981     | -2,55%     |
| Heures travaillées         | 27 282     | 29 684     | 28 231     | -4,89%     |
| Coût horaire moyen         | 35,28      | 32,38      | 32,18      | -0,57%     |



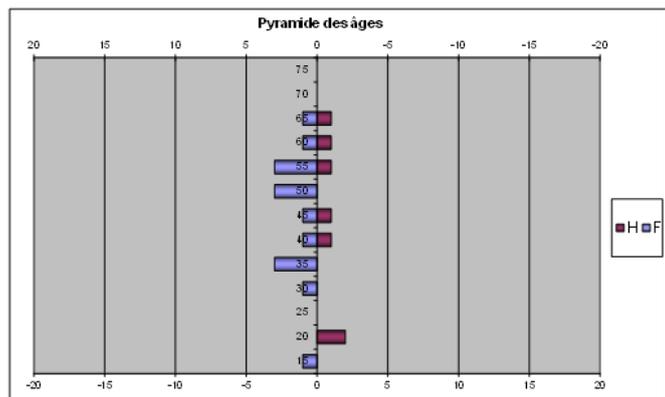
| EVOLUTION MASSE SALARIALE             |        |
|---------------------------------------|--------|
| Salaires bruts N / salaires bruts N-1 | -1,28% |
| EVOLUTION CHARGES PATRONALES          |        |
| Ch patronales N / ch patronales N-1   | -7,33% |



**TABLEAU DE BORD SOCIAL**

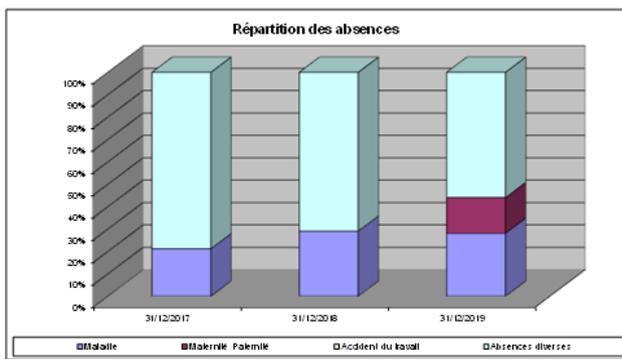
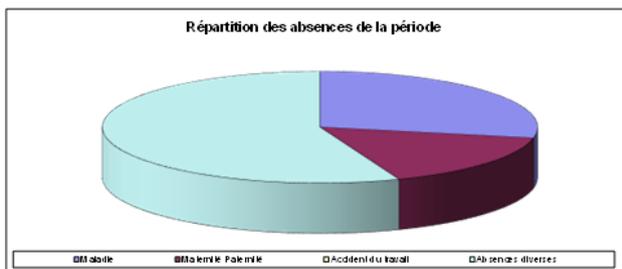
LOGOPROM - Edition du 01/01/2019 au 31/12/2019

| REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR DUREE DE CONTRAT |            |            |            |           |
|--|------------|------------|------------|-----------|
|  | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | Variation |
| Déterminée                                     | 4          | 5          | 4          | -20,00%   |
| Indéterminée                                   | 25         | 18         | 19         | 5,56%     |
| Total  | 29         | 23         | 23         | 0,00%     |



NOTES

| ABSENCES (Nb Heures) |            |            |            |           |
|----------------------|------------|------------|------------|-----------|
|                      | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | Variation |
| Maladie              | 561        | 1 009      | 1 285      | 27,34%    |
| Maternité Paternité  | 0          | 0          | 730        |           |
| Accident du travail  | 0          | 0          | 0          |           |
| Absences diverses    | 2 079      | 2 458      | 2 554      | 3,92%     |





## **LOGOPROM SAS, l'implication de tous au service de nos engagements RSE**

### **7. LOGOPROM SAS : CODE DE CONDUITE**

#### **7.1. RESPONSABILITÉ SOCIALE**

##### ***7.1.1 Responsabilité vis-à-vis de la réputation de LOGOPROM SAS***

Le respect des lois et des dispositions légales en vigueur est un composant de notre identité. **LOGOPROM SAS** prend en considération les lois applicables tant au niveau local et national qu'au niveau international.

**LOGOPROM SAS** est conscient de sa responsabilité envers la société et s'engage, sans exception, dans toutes ses activités et dans tous ses engagements sociaux. Cela implique, tout d'abord, le respect de la Loi autant que des us et coutumes du pays où **LOGOPROM SAS** réalise des affaires.

##### ***7.1.2 Responsabilité à l'égard des droits sociaux fondamentaux***

**LOGOPROM SAS** respecte la charte internationale des droits de l'homme et en applique les règles.

#### ***a. Égalité des chances et non-discrimination***

**LOGOPROM SAS** soutient le Manifeste établi par la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (ILO – International Labour Organization). Il s'agit de :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de carrière.

**LOGOPROM SAS** s'engage, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, à respecter :

- le principe d'égalité des chances dans le recrutement et la promotion des employés,
- le droit des salariés à un traitement égal sans distinction d'origine, de nationalité, de religion et idéologie, de sexe et orientation sexuelle, d'activités politiques ou syndicales, d'âge, de maladie, de handicap ou tout autre caractéristique personnelle.

Aucune discrimination n'est tolérée au sein de **LOGOPROM SAS**.

## *b. Respect mutuel*

Tous les collaborateurs de **LOGOPROM SAS** doivent être traités avec respect et équité. L'encadrement encourage les collaborateurs par une communication, une transparence et un travail d'équipe ouverts et intensifs. Chaque collaborateur doit être respectueux et ouvert à l'égard de ses collègues, doit s'engager à éviter tout type de discrimination et à favoriser les relations basées sur le respect mutuel. Aucune forme de violence sur le lieu de travail, comportement menaçant, intimidation, agression physique et de harcèlement sexuel, ne sera tolérée.

### *7.1.3 Responsabilité Managériale*

La Direction de **LOGOPROM SAS** se doit de montrer l'exemple (leadership). Une gestion et une coopération responsable exige des décisions transparentes et convaincantes. C'est seulement alors qu'elles sont acceptées.

Il incombe en particulier à l'encadrement d'empêcher, dans leur domaine de responsabilité respectif, toute violation des lois, des directives et du présent Code de Conduite qui aurait pu être évitée ou rendue plus difficile par une surveillance appropriée.

### *7.1.4 Développement Durable*

Pour **LOGOPROM SAS**, le développement durable signifie une optimisation constante et la mesure de toutes les actions par rapport aux trois piliers du développement durable qui combinent les aspects économiques, écologiques et sociaux et qui sont les éléments clés d'une bonne gouvernance d'entreprise (*cf. ci-avant les actions explicitées*).

La rareté des ressources et la responsabilité vis-à-vis des générations futures font l'objet d'une attention particulière. **LOGOPROM SAS** s'efforce de l'appliquer, notamment à travers :

- l'identification et la promotion d'objets « Développement Durable »
  - ➔ i.e. éco-conçus et/ou ayant un procédé de fabrication innovant
- la sensibilisation de nos Clients à ces objets,
- la sensibilisation de nos Clients à l'utilisation d'un transport approprié,
- la sélection de partenaire fournisseur « Responsable » et s'engageant à respecter également notre démarche RSE ainsi que la réglementation

#### **RAPPEL IMPORTANT :**

- ➔ identification et sélection selon des fournisseurs selon le mode opératoire de « **L'Instruction Achats** » et l'application des formulaires « **Company Informations** » et « **Purchasing Contract** » ainsi que des audits RSE menés par des organismes externes tierce-partie qualifiés et reconnus internationalement

Chaque collaborateur de **LOGOPROM SAS** agit en conséquence dans son milieu de travail.

### 7.1.5 *Activité politique*

**LOGOPROM SAS** a pour principe de ne pas s'impliquer dans des activités politiques. Cela concerne toute forme de soutien financier et donations à des partis, des organisations et à leurs représentants, ainsi que des activités ou des événements au nom de **LOGOPROM SAS**.

Cependant, les collaborateurs sont libres de participer, à titre personnel, à des actions politiques pendant leurs vies privées et en qualité de citoyen de leur pays.

30

## 7.2. SÉCURITÉ AU TRAVAIL, RESPECT DE LA SANTE & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En matière de santé et sécurité au travail, et de protection de l'environnement, **LOGOPROM SAS** doit se conformer aux nombreuses lois nationales et internationales.

Tous les collaborateurs de **LOGOPROM SAS** doivent connaître et se conformer aux législations en vigueur, aux dispositions légales et aux Directives internes sur la santé et la sécurité au travail. Dans leur propre intérêt mais aussi dans celui de leurs collègues, les collaborateurs sont appelés à être constamment vigilants et conscients des risques potentiels associés à leur travail et à leur environnement de travail.

La sécurité au travail est la priorité absolue pour **LOGOPROM SAS** :

- assurer des conditions de travail sûres qui sont conformes aux dispositions légales en vigueur régissant la santé et la sécurité au travail
- respecter les règles de sécurité adaptées
- veiller aux normes de sécurité afin d'assurer des conditions de travail sûres et d'éviter tout risque pour la santé.

Les collaborateurs sont informés sur les règles en la matière et sur la façon de les appliquer.

Le respect des lois et règlements qui s'appliquent à la protection de l'environnement est une tâche et une obligation que **LOGOPROM SAS** prend très au sérieux :

- utiliser de manière responsable l'énergie,
- protéger les ressources naturelles, notamment l'eau
- préserver le climat à travers une politique de transitions climatique
  - ➔ « carbone neutre », reforestation, moyens transports alternatifs, veille technologique, etc.
- respecter les biens de base et les matières premières
  - ➔ éco-conception, process innovant, etc.

Le développement durable qui garantit la protection de l'environnement, une utilisation économe des ressources naturelles et le respect des conditions de vie des générations futures, est une priorité absolue pour **LOGOPROM SAS**.

### 7.3. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

#### 7.3.1 *Concurrence loyale*

Les lois régissant la libre concurrence et l'anti-trust garantissent une concurrence authentique et loyale dans les transactions commerciales. **LOGOPROM SAS** se conforme à ces lois et veille à leur application en permanence. Chacun de nos employés est tenu de les appliquer et de les respecter. En outre, les règles antitrust édictées dans les Directives du Groupe doivent être respectées.

31

Cela signifie, par exemple, qu'aucun collaborateur de **LOGOPROM SAS** n'est autorisé à conclure des accords avec des concurrents qui peuvent influencer sur la fixation ou la coordination des prix, des conditions, des capacités, sur la répartition de la clientèle et du marché et des programmes de production. Cette disposition couvre également des entretiens informels tels que des accords verbaux ou des agissements qui visent ou conduisent à une restriction de la concurrence. Certains accords avec les fournisseurs et distributeurs peuvent même être, dans certaines circonstances, considérés comme critiques.

En cas de doute, il est vivement recommandé au salarié de contacter le plus tôt possible, le responsable éthique ou le service juridique compétent afin de s'assurer que le sujet en question ne tombe pas sous le coup des lois antitrust.

#### 7.3.2 *Anti-corruption*

**LOGOPROM SAS** n'est pas disposé à faire des affaires à tout prix. Dans un environnement concurrentiel, **LOGOPROM SAS** préfère s'appuyer sur la qualité et la valeur de ses produits et services et choisit ses partenaires commerciaux selon des critères de compétitivité (qualité et prix du service par exemple). À travers des Directives claires et des contrôles internes, **LOGOPROM SAS** soutient les efforts nationaux et internationaux visant à éviter que la concurrence ne soit minée par la corruption. Dans ce contexte, il est important d'éviter même l'apparence d'offrir des incitations aux partenaires d'affaires.

À cette fin, **LOGOPROM SAS**, a publié un « *Guide de Directive contre la corruption* ».

##### *a. Avantages pour les représentants de l'état*

Il est strictement interdit d'offrir des paiements, incitations ou quel qu'avantage en nature ainsi que des invitations à un fonctionnaire, un politicien, un représentant de la loi, ou toute autre personne travaillant pour une institution publique, si cela peut mettre en péril l'indépendance ou l'intégrité de cette personne.

À titre d'exemple, l'indépendance et l'intégrité de ces représentants de l'état sont remises en question si des paiements ou autres avantages sont promis ou accordés en vue d'influencer une décision ou une action en faveur de **LOGOPROM SAS**.

### *b. Accorder et offrir des avantages*

Il n'est pas autorisé d'accorder des avantages, de quelque nature que ce soit, à un partenaire ou salarié d'une entreprise dans le but d'obtenir des commandes ou autre avantage de manière déloyale au profit de **LOGOPROM SAS**.

Offrir des cadeaux publicitaires de petite valeur ou inviter des personnes, sans arrière-pensée, à déjeuner ou autre, est autorisé dans la mesure où cela est en accord avec la législation en vigueur, mais aussi sous réserve qu'il soit exclu dès le départ que cela puisse influencer une décision. Tout avantage ayant une valeur élevée doit être agréé par avance par le responsable éthique ou un supérieur

### *c. Exiger et accepter des avantages*

Aucun collaborateur de **LOGOPROM SAS** n'est autorisé à utiliser sa position, sa fonction professionnelle pour exiger, accepter, obtenir ou promettre des avantages, pour son intérêt personnel et/ou celui d'un tiers qu'il n'obtiendrait pas sans ce poste. Accepter le cadeau occasionnel d'usage de peu de valeur ou, sans arrière-pensée, des invitations à déjeuner ou autre, est généralement autorisé dans la mesure où cela est en accord avec la législation en vigueur, mais aussi sous réserve qu'il soit exclu dès le départ que cela puisse influencer une décision. Tout cadeau ou autre avantage ayant une valeur élevée ne doit pas être accepté. Prendre part à un évènement (culturel, sportif...) qui a exclusivement ou principalement un caractère social, peut-être permis sous condition d'approbation de la Direction de **LOGOPROM SAS**.

### *7.3.3 Attentes de la part de nos partenaires commerciaux*

**LOGOPROM SAS** attend aussi de ses partenaires qu'ils appliquent les engagement RSE **LOGOPROM SAS** (« *la pensée Responsabilité Sociétale des Entreprises* ») ; engagements repris dans le présent chapitre « **Code de Conduite** » du présent document. De plus, dans l'optique de travailler avec **LOGOPROM SAS**, les partenaires doivent respecter les principes suivants :

- appliquer toutes les lois en vigueur
- s'abstenir de corruption
- respecter les Droits de l'Homme à l'égard de leurs employés
- ne pas pratiquer le travail forcé ni le travail des enfants
- assumer ses responsabilités concernant la santé et la sécurité de ses employés
- garantir ces valeurs dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

➔ identification et sélection selon des fournisseurs selon le mode opératoire de « **L'Instruction Achats** » et l'application des formulaires « **Company Informations** » et « **Purchasing Contract** » ainsi que des audits RSE menés par des organismes externes tierce-partie qualifiés et reconnus internationalement

### 7.3.4 *Distributeurs, Consultants et Représentants*

Afin de vendre ses produits et services, **LOGOPROM SAS** travaille également avec des distributeurs indépendants, consultants et agents qui jouent également un grand rôle dans la vente des produits.

Si toutefois les distributeurs indépendants, consultants et agents exercent des pratiques illégales de vente, ce n'est pas seulement leur image et leur réputation qui seraient entachées mais aussi celle de **LOGOPROM SAS**.

En effet, dans certains cas, les pratiques illégales exercées par un tiers peuvent être attribuées à **LOGOPROM SAS** et le rendre co-responsable devant la loi. C'est pourquoi, **LOGOPROM SAS** fera tout ce qui est nécessaire pour s'assurer que les partenaires commerciaux agissent en conformité avec les législations en vigueur.

Cela implique une sélection rigoureuse des partenaires commerciaux respectifs et des contrôles approfondis pour s'assurer de leur fiabilité.

### 7.3.5 *Commerce extérieur et contrôle des exportations*

Les lois nationales et internationales restreignent ou interdisent l'importation, l'exportation ou la commercialisation de certains biens, technologies ou services, la gestion de certaines marchandises mais aussi de certaines opérations et transactions financières. Ces restrictions et interdictions peuvent, entre autres, être liées à la qualité ou à l'utilisation prévue des marchandises, au pays d'origine, ou à l'usage ou au partenaire commercial lui-même.

Tous les collaborateurs de **LOGOPROM SAS** impliqués dans l'importation et l'exportation de produits, technologies et services, ont l'obligation de se conformer à toutes les lois applicables, en particulier celles qui couvrent les lois sur le commerce extérieur et le contrôle des exportations, les lois fiscales et douanières, les lois sur le blanchiment d'argent et les lois antiterroristes.

## 7.4. PREVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

### 7.4.1 *Conflits d'intérêt*

Le personnel de **LOGOPROM SAS** a l'obligation de prendre des décisions professionnelles dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Il doit dissocier ses intérêts privés de ceux de l'entreprise et toujours rester loyal à **LOGOPROM SAS**. Toute situation impliquant un conflit d'intérêt doit être évitée, et, en cas de doute, doit être portée immédiatement à la connaissance de la Direction de **LOGOPROM SAS**.

Les conflits d'intérêts se présentent, par exemple, dans les situations suivantes :

- les intérêts privés des employés diffèrent de ceux de **LOGOPROM SAS**,
- un employé signe un contrat avec une personne ayant un lien de parenté,
- un employé travaille également en tant que conseiller indépendant pour des fournisseurs, des clients ou un concurrent.

#### 7.4.2 *Non-compétition*

Aucun collaborateur de **LOGOPROM SAS** n'est autorisé à diriger une entreprise concurrente, ni même être salarié, consultant (ou en toute autre qualité) d'une entreprise, en partie ou totalement, concurrente (directement ou indirectement) de **LOGOPROM SAS**. Il n'est pas autorisé à se livrer à d'autres activités concurrentes

#### 7.4.3 *Implication dans d'autres sociétés*

Les collaborateurs de **LOGOPROM SAS** ne peuvent pas être impliqués directement ou indirectement (ex : via leur famille) dans des sociétés ayant une relation d'affaires avec **LOGOPROM SAS**.

### 7.5. UTILISATION RESPONSABLE DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Chaque collaborateur de **LOGOPROM SAS** a le devoir d'utiliser de façon responsable les biens de l'entreprise. Cela comprend les équipements de communication, ainsi que des biens intangibles tels que le savoir-faire et les droits de propriété industrielle. Tout abus et gaspillage des ressources de l'entreprise porte atteinte à la capacité financière et opérationnelle de l'entreprise. Seule une utilisation efficace de toutes les ressources de l'entreprise peut garantir un succès à long terme de l'entreprise.

Les biens de **LOGOPROM SAS** doivent être protégés contre la perte, les dégâts matériels et le vol. Cette protection inclus d'utiliser avec précaution le matériel que **LOGOPROM SAS** met à disposition afin de permettre aux collaborateurs d'effectuer leurs tâches et d'atteindre les objectifs de l'entreprise. (ex : équipement informatique et de communication, matériel de bureau, machines, véhicules...).

Les collaborateurs de **LOGOPROM SAS** doivent utiliser ces outils de façon responsable afin d'éviter des coûts inutiles, des dommages ou autres désavantages, mais également qu'ils ne fassent pas un usage abusif des biens de l'entreprise

### 7.6. UTILISATION RESPONSABLE DE L'INFORMATION

#### 7.6.1 *Rapports / Présentations*

Vigilance et soin apporté à toute présentation de **LOGOPROM SAS** à l'extérieur (que ce soit une présentation orale, écrite, électronique, par le biais de présentations, de documents commerciaux, de certificats d'audit, de publicité ou de discours...). Cela signifie que toute déclaration effectuée rapidement, en toute honnêteté, complètement est réalisée en conformité avec les règles internes, les normes applicables et plus particulièrement la charte graphique de l'entreprise. NOTA : **LOGOPROM SAS** n'a pas d'obligation en termes de reporting financier.

Les déclarations négatives ou commentaires diffamatoires concernant la société, les partenaires commerciaux, les concurrents ou collègues, ne respectent pas les principes de communication de **LOGOPROM SAS** et ne sont pas autorisés.

### 7.6.2 Confidentialité

Les secrets commerciaux et opérationnels sont un bien précieux ; ils assurent un avantage concurrentiel sur les concurrents de **LOGOPROM SAS**. Chaque collaborateur de **LOGOPROM SAS** doit traiter de façon confidentielle toute information sur des questions internes dont il a eu connaissance ou qui lui a été communiquée pendant qu'il travaillait pour l'entreprise et qu'il ne la transmette pas sans autorisation.

35

Les informations confidentielles portent notamment sur les informations stratégiques, financières et techniques. Cela peut inclure :

- des informations concernant l'organisation de la société,
- les prix,
- les marchés,
- les clients,
- les fournisseurs,
- le marketing,
- les finances,
- les données compilées par la comptabilité,
- les innovations, brevets, etc.

Même approche adoptée en ce qui concerne les secrets d'affaires des concurrents et partenaires commerciaux de **LOGOPROM SAS**.

### 7.6.3 Protection des données et sécurité de l'information

**LOGOPROM SAS** respecte les droits de ses employés et les droits des tiers concernant leurs données personnelles. La société prend les mesures nécessaires pour garantir que les données personnelles ne soient collectées et utilisées qu'à des fins précises, claires et légales, et toujours strictement conformément aux lois relatives au respect de la vie privée.

Lors de l'utilisation des données, **LOGOPROM SAS** veille à ce que cette utilisation soit transparente pour les parties concernées et que leurs droits à l'information et à la rectification et, le cas échéant, à l'opposition ou à la suppression, soient maintenus.

**LOGOPROM SAS** s'engage à veiller que les normes soient appliquées au traitement sécurisé des informations, afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la vérifiabilité des informations qui doivent être protégées mais aussi pour empêcher toute utilisation non autorisée

## 7.7. UTILISATION DU CODE DE CONDUITE

Le chapitre « **Code de Conduite** » du présent document s'applique à tous les collaborateurs de **LOGOPROM SAS**. Tous les salariés ont le droit d'exiger que les règles du « Code de Conduite » leur soient appliquées. La Direction s'efforce de s'assurer que tous les collaborateurs connaissent et adhèrent au « Code de Conduite ».

## 8. LOGOPROM SAS : CODE DE CONDUITE

### 8.1. PREUVES ECOVADIS

36

**ecovadis**

**LOGOPROM SAS (GROUP)**  
a reçu une  
**médaille d'or**  
pour sa performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) EcoVadis  
- AVRIL 2019 -

**GOLD**  
**2019**  
**ecovadis**  
Sustainability  
Rating

Vous recevez ce score/cette médaille sur la base des informations communiquées et des news mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/d'octroyer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

Valable jusqu'en : avril 2020  
EcoVadis® est une marque déposée. © Copyright EcoVadis 2018 - tous droits réservés

**ecovadis**  
SUSTAINABLE SUPPLY MANAGEMENT  
Corporate Social Responsibility (CSR)

**LOGOPROM SAS (GROUP)**  
has been granted a  
**Gold Recognition Level**  
Based on their EcoVadis CSR rating  
February 2017

**2017**  
CSR Rating  
**GOLD**  
**ecovadis**

Valid until : February 2018  
EcoVadis® is a registered trademark. Document subject to licensee rights

**ecovadis** Faits marquants RSE

**LOGOPROM SAS (GROUP)**

France | Commerce de gros d'autres articles de ménage  
Date de publication : 10 avr. 2019  
Valable jusqu'au : 10 avr. 2020



**73** /100  
99ème percentile

**CERTIFICATIONS ET ADHÉSIONS**

✓ Au moins un site est certifié ISO 14001

**VUE D'ENSEMBLE DE LA PERFORMANCE RSE**

**Détail du score**

La performance RSE de LOGOPROM SAS (GROUP) est : **Avancée**

Performance RSE ● Insuffisante ● Partielle ● Modérée ● Avancée ● Excellente

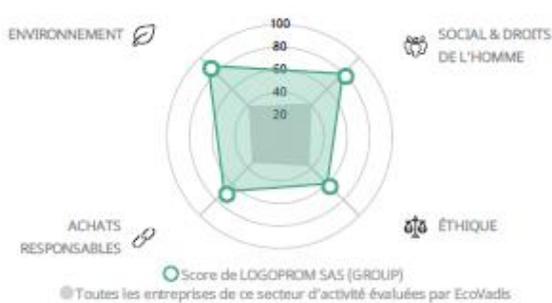
— Score moyen



**Répartition des scores globaux**



**Comparaison des scores de thème**



\* Vous recevrez ce score/ette médaille sur la base des informations communiquées et des notes mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/octroyer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

**LOGOPROM SAS (GROUP)**

France | Commerce de gros d'autres articles de ménage

Date de publication : 10 avr. 2019

Valable jusqu'au : 10 avr. 2020



**73** /100

99ème  
percentile

38

**Répartition des scores globaux**



**FAITS MARQUANTS**

**Score global**

LOGOPROM SAS (GROUP) fait partie du top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Commerce de gros d'autres articles de ménage .

**Environnement**

LOGOPROM SAS (GROUP) fait partie du top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Commerce de gros d'autres articles de ménage .

**Social & Droits de l'Homme**

LOGOPROM SAS (GROUP) fait partie du top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Commerce de gros d'autres articles de ménage .

**Achats Responsables**

LOGOPROM SAS (GROUP) fait partie du top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Commerce de gros d'autres articles de ménage .

**Éthique**

LOGOPROM SAS (GROUP) fait partie du top 15% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Commerce de gros d'autres articles de ménage .



\* Vous recevez ce score/cette médaille sur la base des informations communiquées et des news mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/attribuer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

Date de création du document : 22 septembre 2020

EcoVadis® est une marque déposée. © Copyright EcoVadis 2018 - tous droits réservés

## 8.2. PREUVES ACESIA

Voici les résultats obtenus :

Rapport de synthèse - Questionnaire RSE - Société : LOGOPROM SA

ACESIA

### 1 - Informations

Secteur d'activité : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles  
Effectif : De 10 à 250 salariés

Risque social

**B**

Risque environnemental

**A**



Low risk

High risk

Le **risque social** matérialise le caractère dangereux, ou non, de l'écosystème d'exécution des activités de l'entreprise en matière sociale.  
Le **risque environnemental** matérialise le caractère dangereux, ou non, de l'écosystème d'exécution des activités de l'entreprise en matière environnementale.

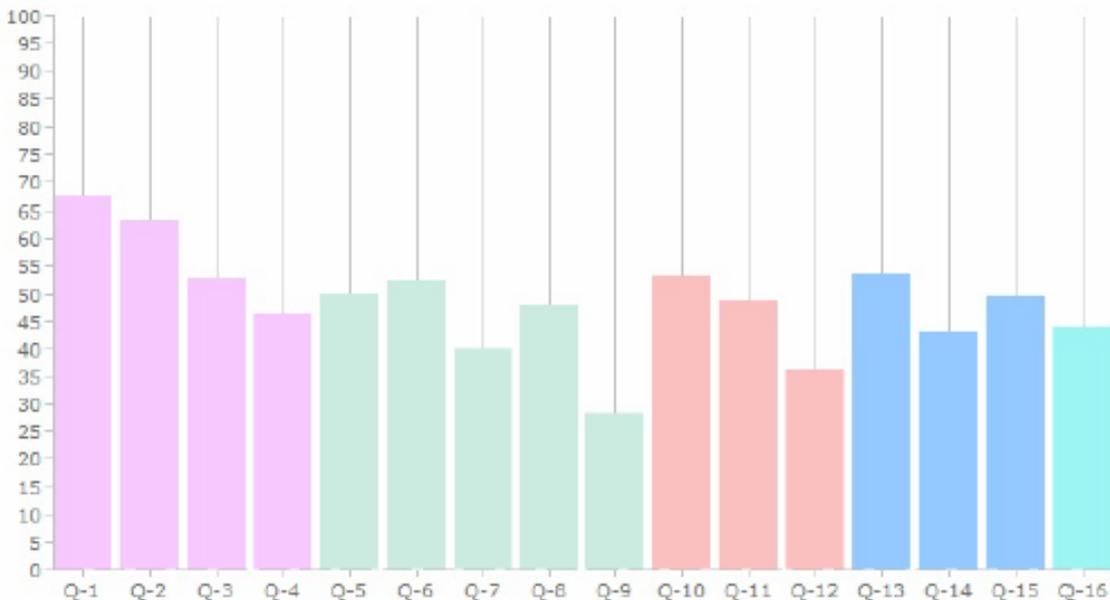
Rapport de synthèse - Questionnaire RSE - Société : LOGOPROM SA

ACESIA

### 3 - Répartition par question

| Thèmes                           | Questions                                       | Coef. | Notes (/100) |
|----------------------------------|---|-------|--------------|
| 1 : Volet social                 | 1 : Santé et sécurité                           | 8     | 100          |
|                                  | 2 : Management des ressources humaines          | 6     | 100          |
|                                  | 3 : Gestion des emplois et des compétences      | 6     | 100          |
|                                  | 4 : Insertion, handicap                         | 5     | 67           |
| 2 : Volet environnemental        | 5 : Management de l'environnement               | 7     | 100          |
|                                  | 6 : Gestion et traitement des rejets            | 9     | 67           |
|                                  | 7 : Eau   | 1     | 33           |
|                                  | 8 : Energie                                     | 5     | 100          |
|                                  | 9 : Interaction avec la biodiversité            | 3     | 67           |
| 3 : Transverse                   | 10 : Veille et conformité réglementaire         | 6     | 67           |
|                                  | 11 : Pratiques de la fonction achat             | 16    | 100          |
|                                  | 12 : Eco-socio-conception des biens et services | 5     | 67           |
| 4 : Organisation de l'entreprise | 13 : Politique et ambitions                     | 8     | 100          |
|                                  | 14 : Relations avec les parties prenantes       | 6     | 67           |
|                                  | 15 : Loyauté dans les affaires                  | 5     | 67           |
| 5 : Ancrage territorial          | 16 : Ancrage territorial                        | 4     | 33           |

4 - Notes moyennes par question (tout secteur confondu)



Rapport de synthèse - Questionnaire RSE - Société : LOGOPROM SA



5 - Résultats par thèmes

| Thèmes                           | Moyenne fournisseur | Moyenne générale | Moyennes sectorielles |
|----------------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| 1 : Volet social                 | 93                  | 54,5             | 43,7                  |
| 2 : Volet environnemental        | 81                  | 41,8             | 32,2                  |
| 3 : Transverse                   | 87                  | 43,2             | 37,1                  |
| 4 : Organisation de l'entreprise | 81                  | 45,3             | 35,7                  |
| 5 : Ancrage territorial          | 33                  | 41,3             | 30,1                  |

**8.3. PROJET DE REFORESTATION**

**2020...**

**Une commande = un Arbre replanté en France**

Pour chaque commande significative, LOGOPROM finance la plantation d'un arbre. La réalisation de ce programme de plantation est confiée à ECOTREE, jeune société spécialisée dans la gestion durable de forêts.

Plus d'infos sur [ecotree.fr](http://ecotree.fr)  
[logoprom.fr](http://logoprom.fr)



www.logoprom.fr

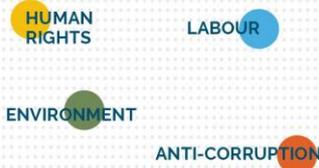


Partenariat



**8.4. ODD & LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT**

**THE TEN PRINCIPLES**  
of the United Nations Global Compact



- 1 Support and respect the protection of internationally proclaimed human rights.
- 2 Not be complicit in human rights abuses.
- 3 Uphold the freedom of association and the effective recognition of the right to collective bargaining.
- 4 Support the elimination of all forms of forced and compulsory labour.
- 5 Support the effective abolition of child labour.
- 6 Support the elimination of discrimination in respect of employment and occupation.
- 7 Support a precautionary approach to environmental challenges.
- 8 Undertake initiatives to promote greater environmental responsibility.
- 9 Encourage the development and diffusion of environmentally friendly technologies.
- 10 Work against corruption in all its forms, including extortion and bribery.

Source: UNGC



The value of sharing principles



Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à cette COP.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

|   |  |   |
|---|--|---|
| Bernard BOULANGER<br><i>Président Directeur Général</i>                             | Samira MODARRIF<br><i>Responsable Environnement</i>                                  | Mounia HADDOUCH<br><i>Responsable Qualité</i>   |
|  |  |  |